

## Sécurité de base en construction

Sensibilisez vous aux risques rencontrés sur chantier !



### Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Cette formation de sécurité de base vise à sensibiliser tous les travailleurs aux risques pouvant exister sur un chantier temporaire ou mobile, qu'ils découlent de leurs propres activités ou de celles d'autres entrepreneurs présents ou à venir.

Ce module de formation, est OBLIGATOIRE pour pouvoir circuler sur n'importe quel chantier, et répond à l'Arrêté Royal entré en vigueur le 15 avril 2023.

**PROGRAMME :**

- Législation;
- Dangers, risques et prévention;
- Accidents : causes et prévention;
- Comportement de sécurité;
- Tâches, droits, obligations et concertation;
- Procédures, instructions et signalisation;
- Situations d'urgence;
- Substances dangereuses;
- Incendie et explosions;
- Equipement de travail;
- Activités et circonstances spécifiques;
- Electricité et rayonnement;
- Ergonomie et équipement de protection individuel.

**SYLLABUS :**

Le syllabus est distribué à chaque participant, par mail, au début du 1er cours. Vérifiez bien que l'encodage de l'adresse mail de ce dernier soit correcte lors de l'inscription.

**Notre Formateur :** Monsieur Frédéric Havet

## objectif

Être informé des risques sur un chantier en construction et avoir des connaissances de base des principes généraux de prévention.

## Détails sur la formation:

## Public cible

Professionnels et gestionnaires opérationnels de la CP 124 et les autres commissions paritaires qui travaillent sur les chantiers temporaires et mobiles.

## DETAILS SUR LA FORMATION

Attestation sécurité de base

**Prix:** 195€

**Durée:** 12h00

**Dates:**

**1 seule session par an !**

• 11/12 et 14/12/2026

**Horaire :** de 8h30 à 15h00

**Lieu :** efp - 292b rue de Stalle - 1180 Uccle

**Places:** Min. 9 - Max. 18

## CONDITIONS D'ADMISSION

**L'identité du candidat peut être demandée à tout moment, notamment lors de formations/examens certifiants.**

**Le coût de la formation est à payer à l'inscription.**

Vous êtes apprenant ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ? Envoyez vos coordonnées par mail à [fc@efp.be](mailto:fc@efp.be) pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre prochaine formation ?